DIRECTION
RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

PROJET DE RESERVE NATURELLE NATIONALE DES PELOUSES DU BARSEQUANAIS (AUBE)

COPIL de restitution

11/12/2024

URBICAND

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

Ordre du jour

1. Retour sur la démarche
2. Présentation du diagnostic
3. Pistes de réglementation
4. Echanges sur les impacts socio-économiques

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

1. La démarche de classement

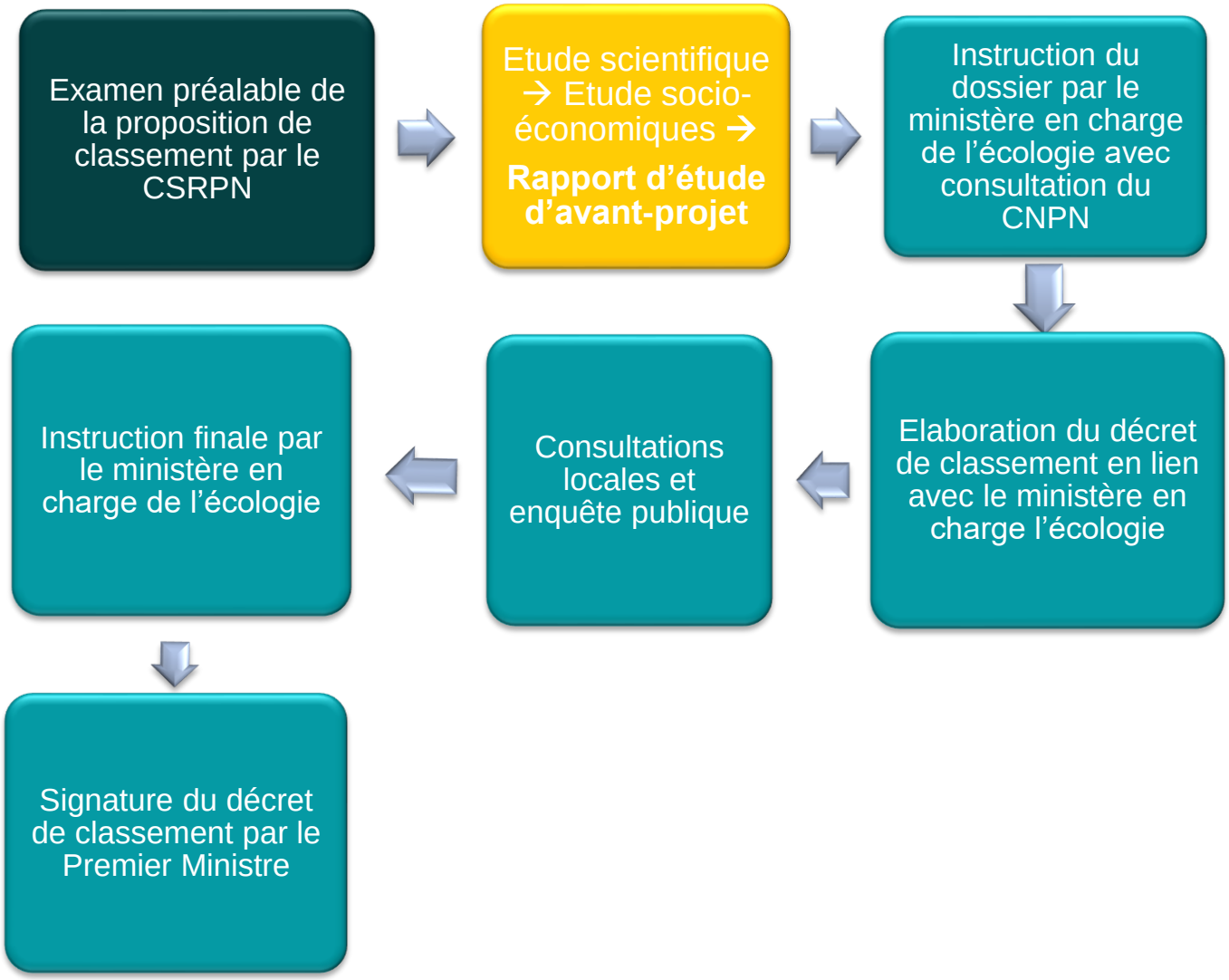

2. Le diagnostic

Déroulement de l'étude socio-économique

Début 2024

- Rapport scientifique du CENCA

Juillet 2024

- Entretiens semi-directifs pour réaliser l'état des lieux des enjeux socio-économiques

Novembre 2024

- 2 ateliers de travail pour finaliser le recensement des usages, recueillir les propositions d'orientation de gestion et déterminer les incidences socio-économiques

Décembre 2024

- COPIL de restitution

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Contexte

- 4 communes
- 18 secteurs
- **219,3 ha**

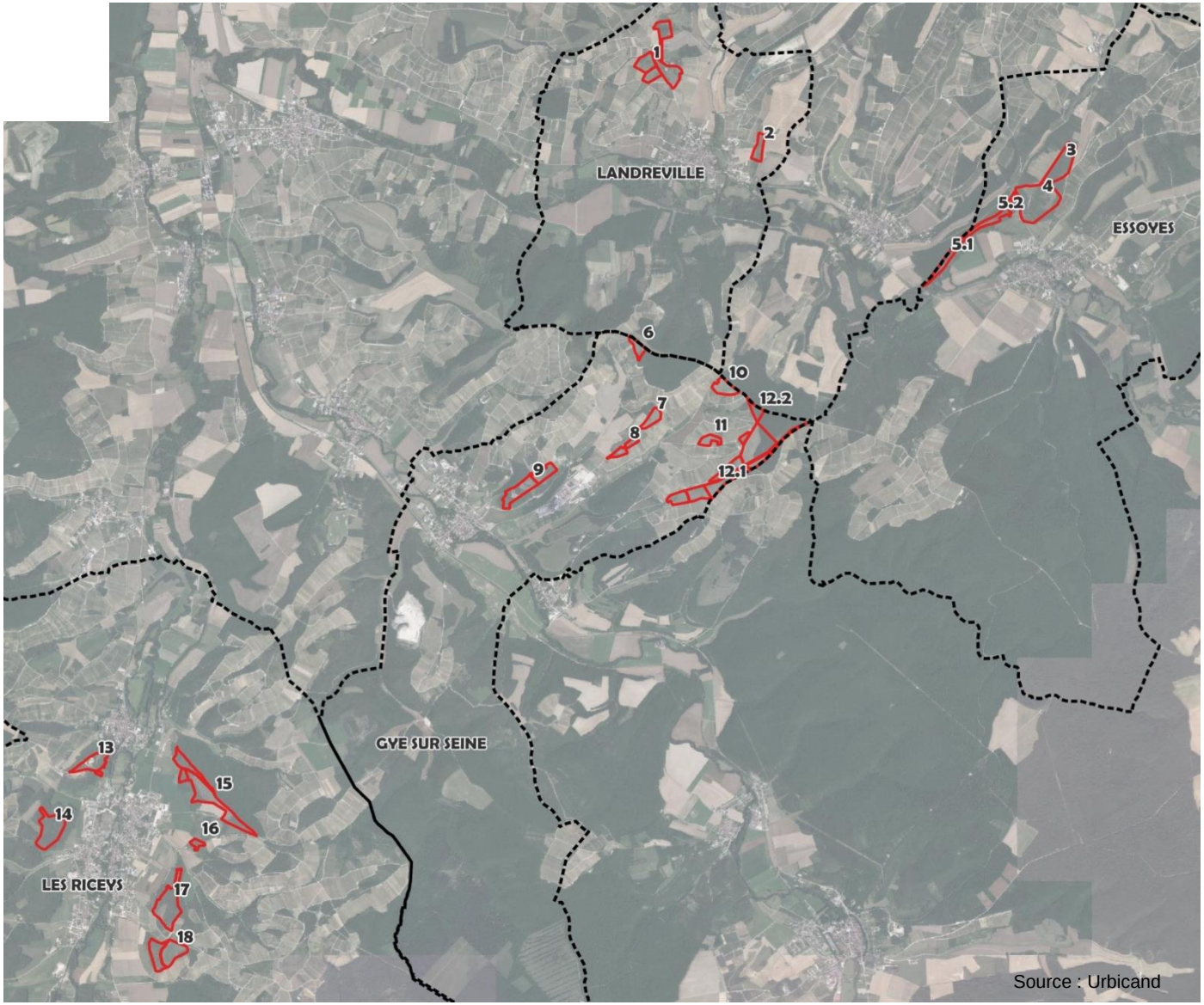

Source : Urbicand

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Contexte

4 communes

- 32 parcelles communales
- 1 parcelle du Conseil départemental
- 1 parcelle en propriété privée (5% de la surface totale)

Superficie
219,3 ha

- Pelouses sèches
- Boisements
- Eboulis
- Cavités souterraines

Zonages environnementaux

- Natura 2000 : 120,8 ha (55,1%)
- ZNIEFF de type I : 138 ha (62,9%)
- ZICO : 65,7 ha (29,9 %)
- Sans zonage : 15,1 ha (soit 7%)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Zonages environnementaux

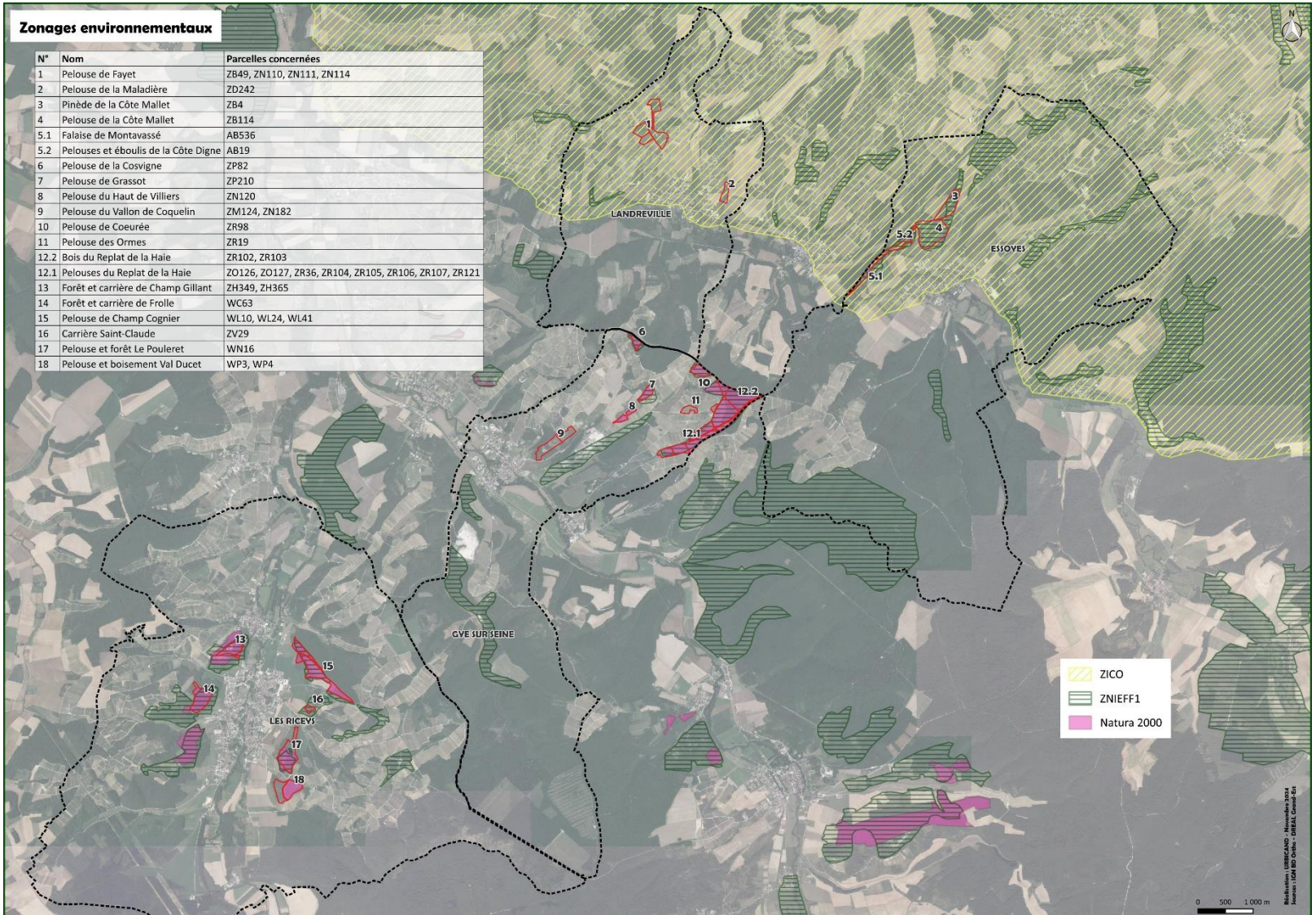

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Servitudes d'utilités publiques et risques naturels

Communes	*Nature de la servitude et du risque*	*Localisation*
GYE-SUR-SEINE	**Proximité directe d'un site archéologique**	**Site n°10.**
	Risque inondation (PPRI rouge et bleu)	**Hors site de projet**, mais présence sur la partie urbanisée du village
LANDREVILLE	**Aléa faible de retrait et gonflement des argiles**	**Site de projet** n°1 et 2.
	Remontée de nappe	**Site n°1** (très faible) **Site n°2 :** nappe sub-affleurante – risque fort)
LES RICEYS	**Périmètre de protection de captage d'eau potable (servitude AS1)**	A proximité **des sites n°17 et n°18** (parcelle WP 0003)
	Passage d'une ligne téléphonique sur la D17 (servitude PT3)	A proximité du **site n°18** (parcelle WP 0004)
ESSOYES	*Donnée non disponible sur le Géoportail de l'urbanisme.*	

Autres risques liés aux effets du changement climatique :

- **risque incendie** (ex. les Riceys en 2022)
- **risque de ruissellement des eaux pluviales**
- **Risque de chutes d'arbres**

2. Le diagnostic

Documents d'urbanisme

4 PLU, dont 2 en cours de révision pour Essoyes et Gyé-sur-Seine

Synthèse des typologies de zonage par communes

Commune	Surface en ha	A	Ad	Ap	N	Np
LANDREVILLE	23,2	*11,8*				*11,4*
ESSOYES	42,5		*17,3*		*25,1*	
GYE-SUR-SEINE	84,2			*6,5*	*2,8*	*75,0*
LES RICEYS	69,5				*11,9*	*57,6*
	218,8	*11,8*	*17,3*	*6,0*	*39,8*	*144,0*
		5%	8%	3%	18%	66%

Zones Np, Ap, et Ad très restrictives en termes de constructibilité, seuls sont autorisés :

- Les équipements et les services d'intérêt collectif et/ou les abris pour les animaux
- La réhabilitation des bâtis existants (Essoyes)
- Les aménagements liés à la gestion du site Natura 2000 (Les Riceys).

Zone A et N, sont autorisés les constructions en lien avec :

- l'activité viticole ou agricole (zone A à Landreville)
- l'exploitation forestière (zone N à Essoyes)

Présence d'**Espaces Boisés Classés (EBC)** sur **les sites n°17 et n°18 à Les Riceys interdisant les coupes d'arbres**

Enjeux : restreindre et encadrer les possibilités constructives en lien avec les usages agricoles, forestiers ou liés à l'installation d'équipements de loisirs

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Modalités de gestion en vigueur

CEN CA (conventions de gestion avec la commune)

- Convention de 10 ans
- Opérations nécessaires à la connaissance scientifique et à la gestion environnementale des parcelles
- Opérations de gestion pastorales, forestières, mécaniques ou manuelles sur la base de plans de gestion écologiques

CEN CA (sites Natura 2000)

- Contrat de gestion avec les communes dans le cadre de la mise œuvre du document d'objectifs (DOCOB)
- Médiation et concertation avec les acteurs locaux, les propriétaires fonciers et les usagers
- Groupes de travail
- Activités pédagogiques
- Visites guidées
- Opérations de restauration et d'entretien des pelouses)

COMMUNES

- Services techniques
- Coupe sanitaire et sécuritaire
- Libre gestion

PRIVES

- Moët et Chandon
- Libre gestion

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Usages

Activité agricole

- **15,5 ha sont déclarés** à la PAC (soit 7,1% de la surface totale) à Gyé-sur Seine
- **Aucun AOC viticole**
- **Activité de pâturage :**
  - 1 agriculteur ovin pâturant à Gyé-sur Seine (site n°6, 10 et 12)
  - 1 agriculteur bovin (Black Angus) et ovin pâturant à Gyé-sur Seine et à les Riceys (site n°12 et 15)
- Terrains **mis à disposition à titre gratuit**
- **Travaux de défrichement et de pause de clôtures** réalisés par le CEN CA (convention Natura 2000)

Activités sylvicoles

- **4 sites sous le régime forestier** gérés par l'ONF (site n°12-13-14 et 15)
- **Faible rentabilité des espaces boisés**
- **Coupes sanitaires et de débroussaillage** (sécurité)
- Interventions du **lycée forestier de Crogny** (site n°15 - Les Riceys)
- **Chantiers participatifs de débroussaillage** animé par le CEN CA et l'association Alba
- **Opération sapins de noël** (CEN CA - communauté de commune)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Usages

Activité cynégétique

Nombreuses sociétés de chasse :

- Les Riceys : 5
- Gyé sur Seine : 1
- Essoyes : 2
- Landreville :1

Période de chasse : mi-septembre 2024 à fin février 2025

Fréquence

- Occasionnelle : sites peu accessibles ou de petite taille (1 fois par an)
- Plus régulière : sites n°3 et n°1

Caractéristiques

- **Chasse aux ongulés (sangliers) en battue, avec tir à l'arc - chasse individuelle** (affût, approche)
  > Garantir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.
- **Chasse de gibier de plaine (perdrix, lièvre) : en battue devant soi, avec ou sans chien**
  > Développer la population de proies

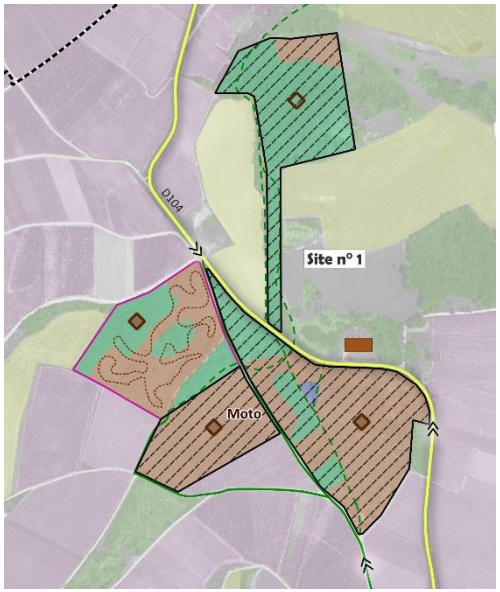

Chasse régulière

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Usages

Activités de loisirs et de pleine nature

RANDONNÉES ET PROMENADES

- **Des pratiques régulières des habitants et des locaux**
- **Forte accessibilité des sites :** chemins blancs larges et carrossables, routes, GR, sentier Renoir
- **Projet des points de vue remarquables** de la communauté de communes (site n°12 à Gyé-sur-Seine)
- Présence de **tables de pique-niques et tables dégradées** (site n°5.2 et 17)
- Souhait des communes de créer des **boucles de découverte en lien avec la RNN**

SPORTS MOTORISES ET VTT

- **Pratiques régulières de véhicules terrestres à moteurs** (2 - 4 roues) : motos trial, enduro, quad, véhicules tout terrain)
- **Fréquentation épisodique et isolée** (2 à 3 véhicules maximum) ou liée à une **manifestation sportive** locale, régionale, nationale (« les 24 heures motos rétros)
- **Pratiques diffuses et non encadrées** sur Gyé-sur-Seine (sites n°7, 8 et 9) et Landreville (site n°1)
- **Manifestations sportives :** épreuve sur chemin blanc du Tour de France (Gyé-sur-Seine), Raid des cadoles

AUTRES ACTIVITES

- **Cueillette de champignon :** des pratiques régulières, mais en régression sur la quasi-totalité des sites
- **Sorties natures :** en lien avec les activités du CEN CA, des associations Aster Alba et ADN
- **Vendanges :** installations individuelles imprévisibles (feux, salissures, déchets, chiens divagants, véhicules sur pelouses)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Usages

DÉPÔTS

- **Dépôt illégal de déchets verts et de gravât :**
  - **Exemple** en juillet 2024 le site n°5.1 (Essoyes) et le site n°13 (Les Riceys).
  - Mise en place une brigade verte bénévole (Les Riceys) et pose de barrière
- **Dépôt de déchet vert sur le site** n°4 par les services techniques d'Essoyes.
- **Traces des activités d'extraction d'anciennes carrières ou de zones de dépôt (zones blanches sur les ortho photos) :** site n°9 (Gyé-sur-Seine) et site n°1 (Landreville)

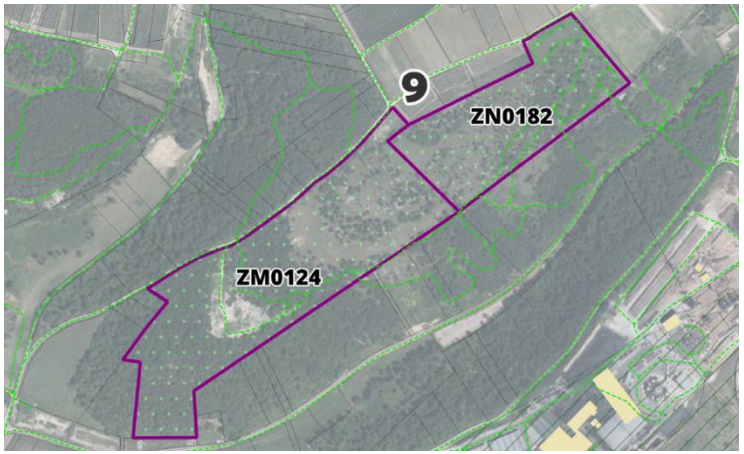

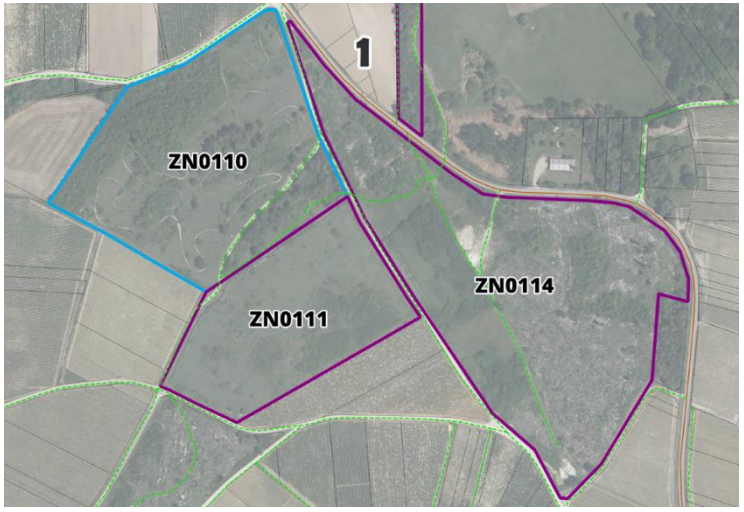

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Cartes des usages > *Landreville*

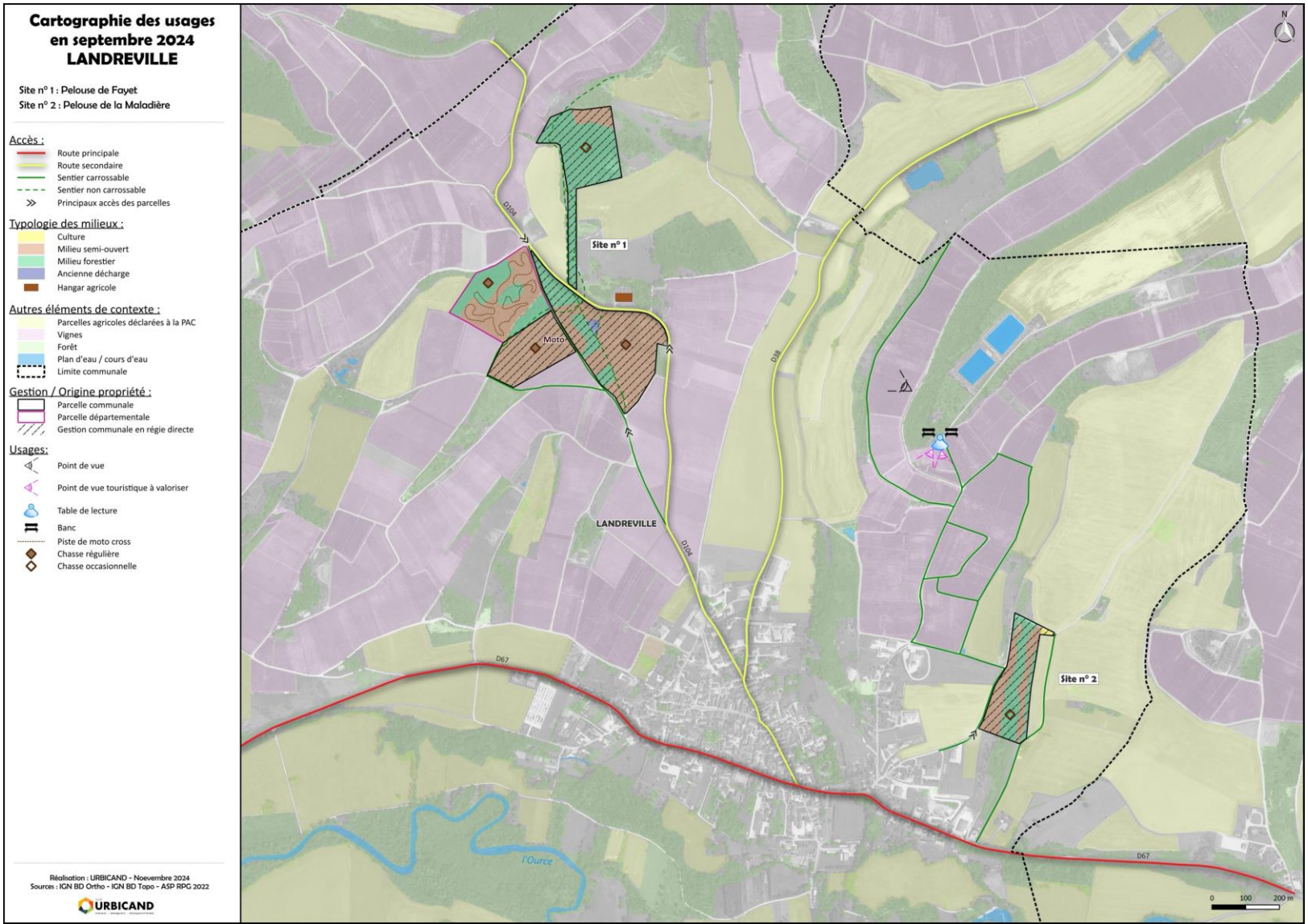

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Cartes des usages > *Essoyes*

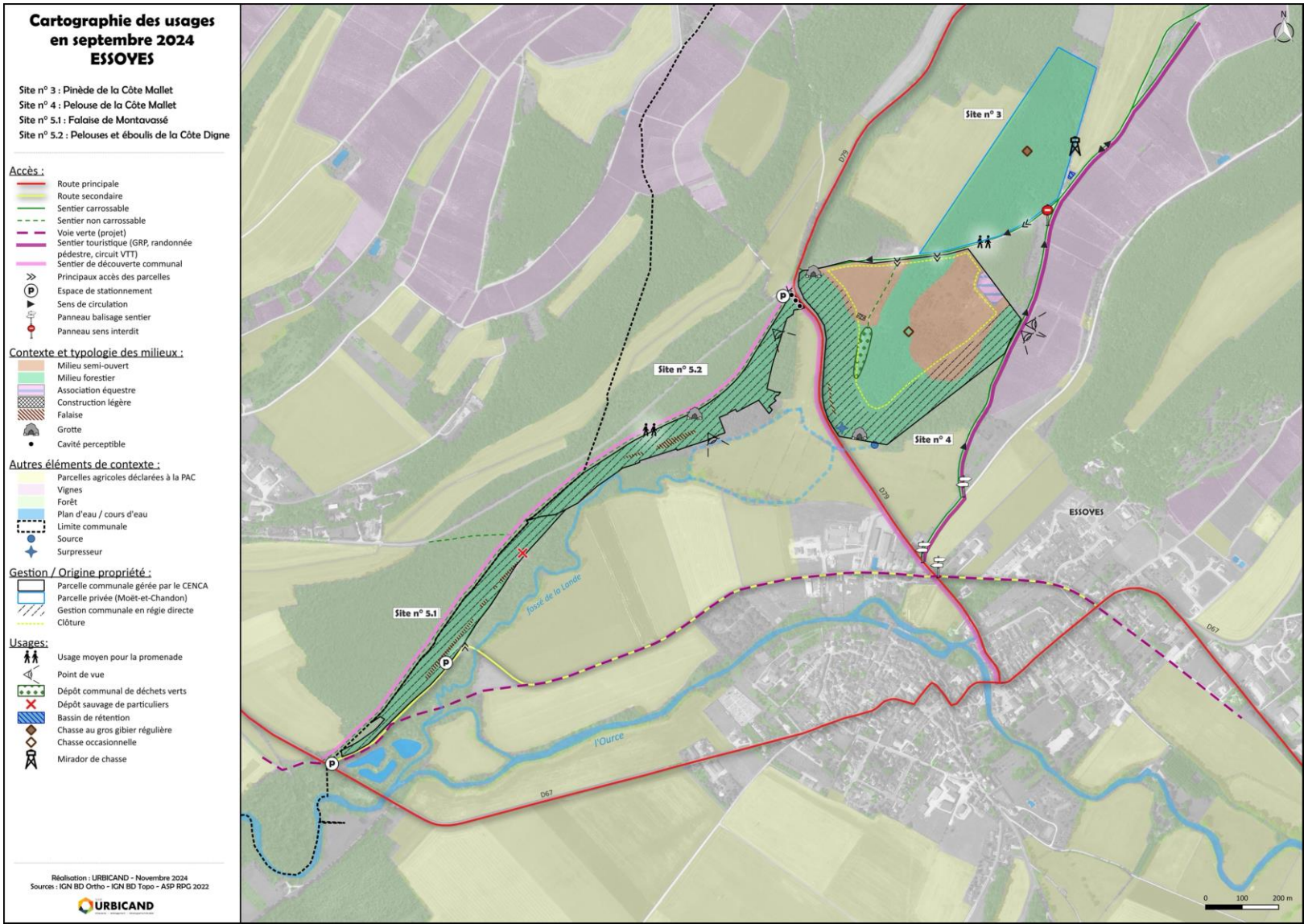

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Cartes des usages > *Gyé-sur-Seine*

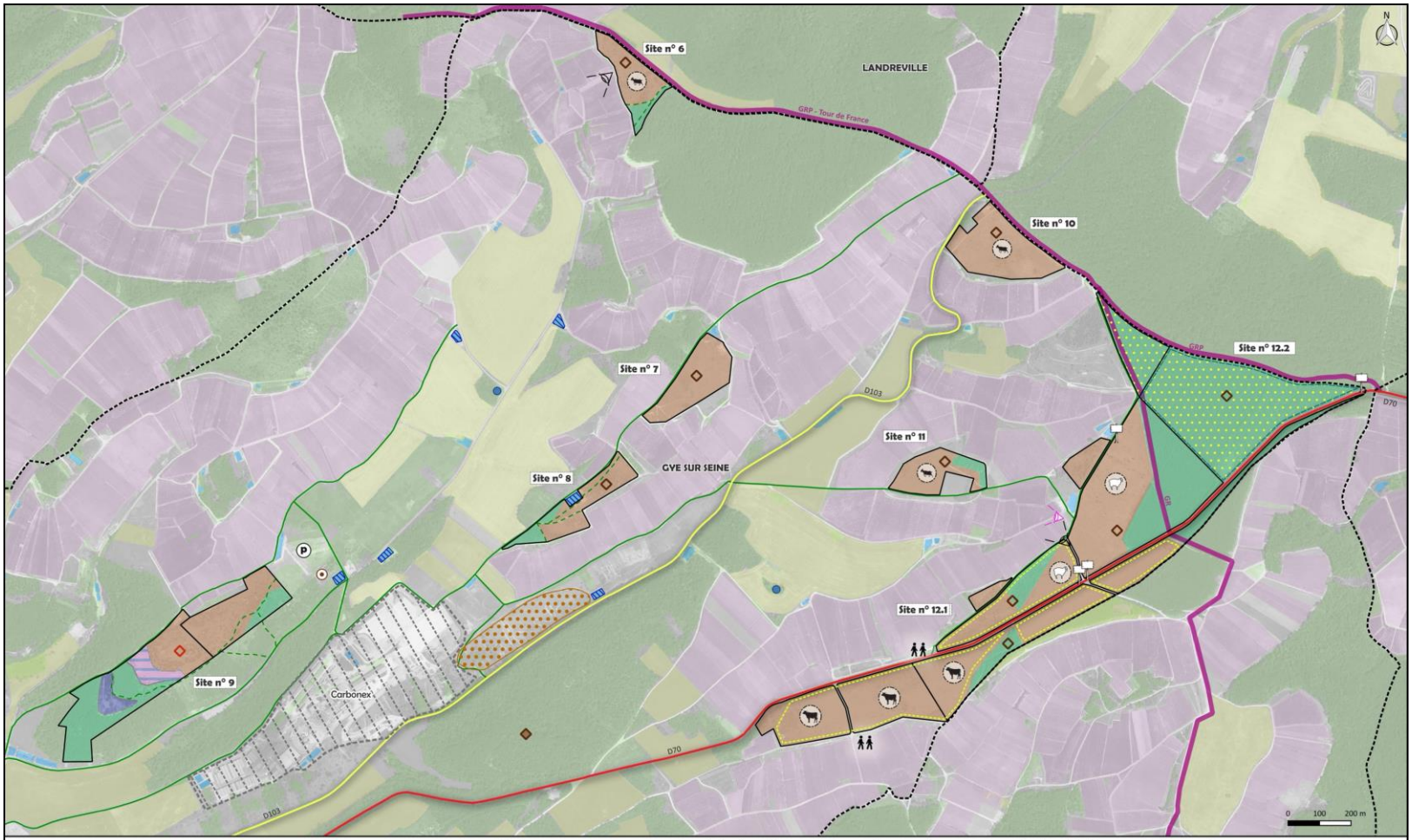

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Cartes des usages > *Les Riceys*

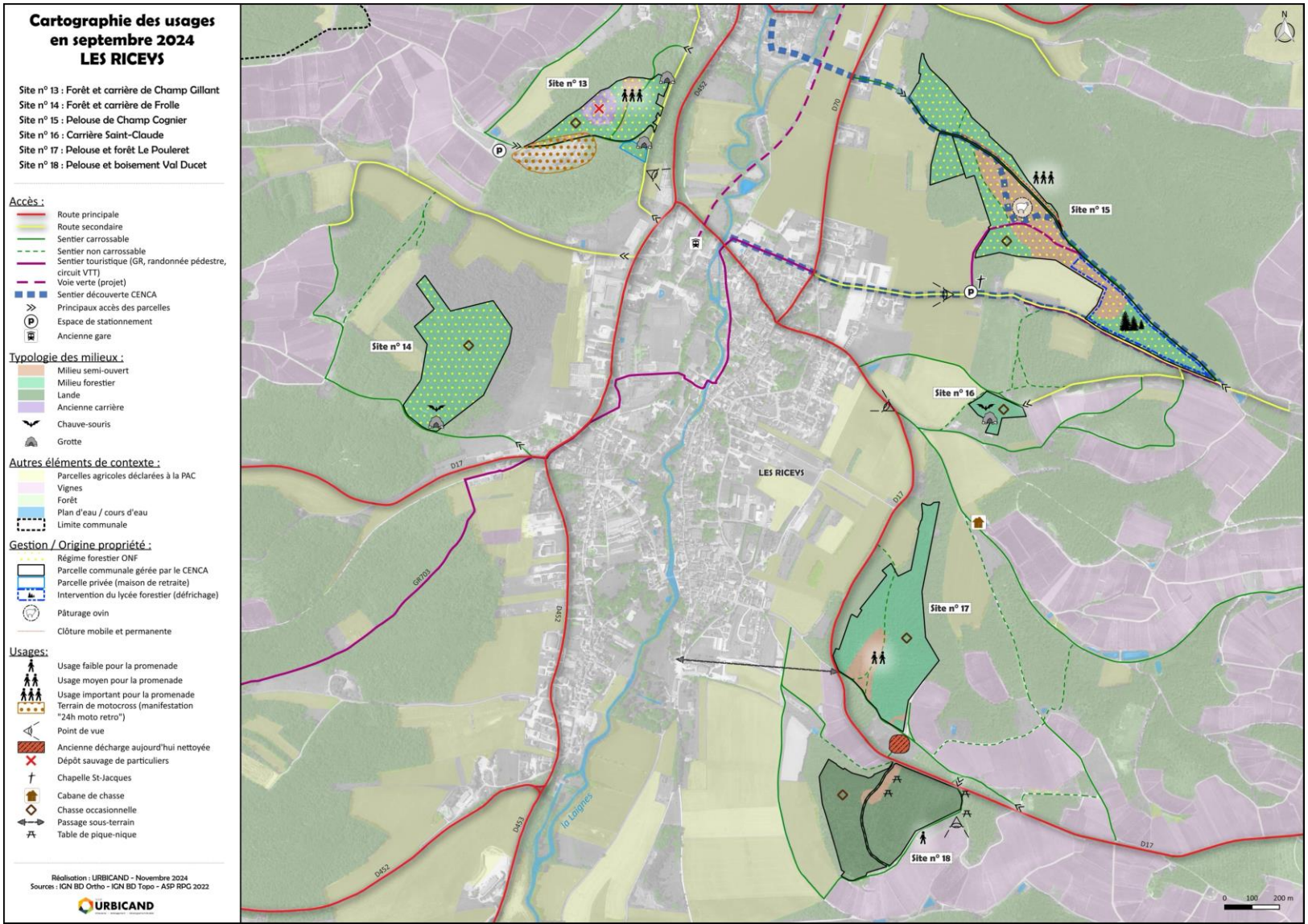

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

2. Le diagnostic

Potentielles pressions sur les sites

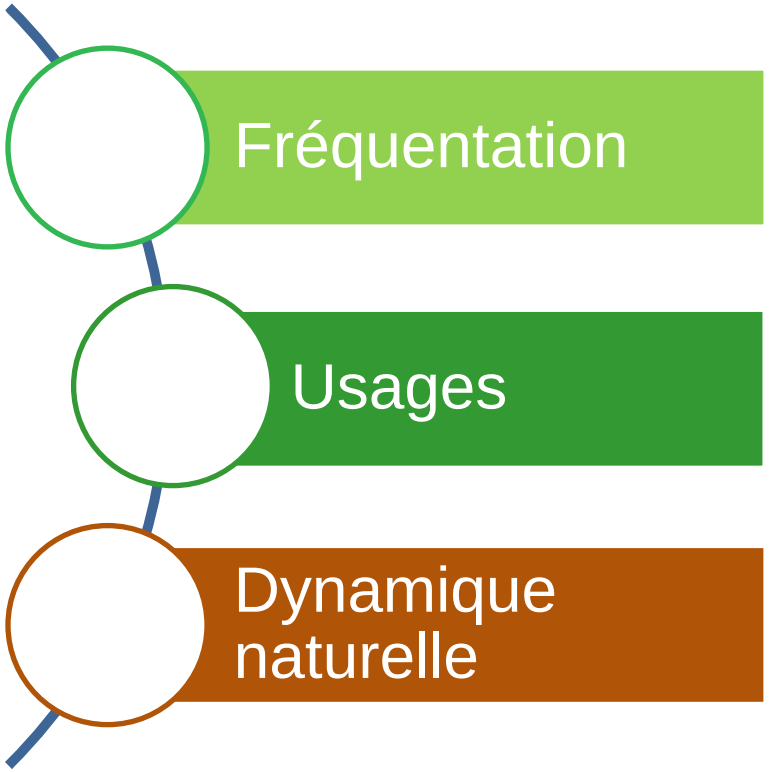

- Piétinement des espèces protégées/menacées lié à la circulation des véhicules et des personnes
- Feux et barbecues sauvages,
- dépôts de gravats/déchets
- Introduction de végétaux et d'animaux
- Prélèvements
- Dérangement en milieu souterrain
- Embroussaillement naturel des milieux

>> Enjeu : réglementer les usages afin de ne pas porter atteinte aux milieux naturels de la Réserve

3. Les impacts socio-économiques

Acceptabilité du projet

Un consensus politique et des pratiques de collaboration de longue date avec le CENCA

- Conventions existantes des communes avec le CEN CA
- Soutien de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (Mission « UNESCO »)

Une faible proportion d'acteurs impactés par le projet de RNN

- L'ensemble des parcelles sont publiques sauf une (commune d'Essoyes – Moët et Chandon)
- 3 structures privées impactées (asso équestre / Moët et Chandon/ Maison de retraite de las Riceys)

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté
Égalité
Fraternité

3. Les impacts socio-économiques

Des impacts positifs

- Pérennisation de la gestion de ces sites naturels au-delà des conventions du CEN CA
- Un projet de réserve pouvant alimenter la stratégie de valorisation du patrimoine naturel et paysager du Barséquanais (slow tourisme)

Des besoins d'accompagnement

- Aide à la compréhension des acteurs locaux du fonctionnement d'une RNN (réglementaires – plan de gestion)

Absence d'impacts socio-économiques majeurs

- Vu les usages existants, les impacts sont mesurés et acceptés par les communes
- Dans le cadre des exceptions prévues par le décret, certaines pratiques pourront être réglementées par le biais d'un arrêté préfectoral et des autorisations spécifiques pourront être demandées en fonction des projets

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

3. Le projet de décret

Gouvernance d'une Réserve

PERIMETRE

Il représente le territoire classé soumis à une réglementation particulière sur lequel interviendra le gestionnaire

REGLEMENTATION

Elle organise ou restreint les activités humaines qui peuvent avoir un impact sur le patrimoine à protéger

Décret
- Élaboré en amont de la création de la réserve
- soumis à enquête publique et consultations locales

Arrêtés préfectoraux
- Pris après la création de la réserve
- Ils peuvent compléter le décret sur l'encadrement de certaines activités, l'autorisation de travaux, etc.

LES INSTANCES DE GESTION

Le Comité Consultatif
- Installé dès la création de la réserve
- Regroupe des représentants de l'ensemble des parties prenantes du territoire
- En charge du suivi et de l'évaluation de la gestion, émet un avis sur les décisions de la réserve

Le Gestionnaire
- Désigné par le préfet après la création de la réserve, après un appel à manifestation d'intérêt et recueil de l'avis du comité consultatif
- élabore et met en œuvre le plan de gestion, assure l'accueil du public, la surveillance de la RNN et le suivi des milieux

Le Conseil Scientifique
- Peut être sollicité pour toute question à caractère scientifique
- Assiste le gestionnaire et le CC et est consulté pour certains avis

LE PLAN DE GESTION

- Etat des lieux et définition des objectifs et mesures à mettre en œuvre
- Elaboré par le gestionnaire dans les 3 ans qui suivent sa désignation
- Renouvelé tous les 5 ans

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

4. Les pistes de réglementation

Protection du patrimoine naturel

Constat et volonté des acteurs locaux	Proposition de règlementation	Impact potentiel sur les usages
Nécessité de maintien et de préservation de l'écosystème des pelouses sèches.	Interdiction d'introduire des animaux, sauf pour l'activité pastorale.	Absence de lâcher de gibier (chasse).
	Interdiction de nourrir les animaux, sauf pour l'activité pastorale et petit gibier.	
	Interdiction d'introduire des végétaux.	Pas de possibilité de planter des vignes, mais possibilité pour les haies ou essences forestières prévues au plan de gestion
	Interdiction de porter atteinte aux végétaux sauf dans le cadre des travaux autorisés, de l'entretien et de la cueillette de champignons.	
	Interdiction de tout dépôt de quelque nature qu'il soit	Absence de dépôt de déchets, même déchets verts (EEE).
	Interdiction de troubler la tranquillité des lieux.	Les évènements sont soumis à dérogation.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

4. Les pistes de réglementation

Travaux

Constat et volonté des acteurs locaux	Proposition de règlementation	Impact potentiel sur les usages
Nécessité d'aménager la visite de la réserve.	Possibilité d'aménager les sentiers (balisage, tables d'orientation…) si les travaux sont prévus au plan de gestion	Accroissement de l'intérêt touristique des pelouses sèches
Maintenir les milieux ouverts de pelouse sèche.	Possibilité de réaliser des travaux de restauration des milieux ouverts de pelouse sèche s'ils sont prévus au plan de gestion	
Entretien et restauration des Cadoles .	Possibilité de restaurer les cadoles référencées ou non si c'est prévu au plan de gestion	Les activités de restauration patrimoniales sont autorisées mais à prévoir.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

4. Les pistes de réglementation

Activités pastorales, forestières et cynégétiques

Constat et volonté des acteurs locaux	Proposition de règlementation	Impact potentiel sur les usages
Maintien des pratiques de chasse de petits gibiers et d'ongulés.	Pratique de la chasse encadrée par le plan de gestion et le décret.	Maintien de l'activité cynégétique
	Interdiction de l'agrainage au grand gibier et du piégeage létal.	Respect du plan de gestion.
Le pâturage participe au maintien des pelouses sèches.	Les activités de pâturage sont autorisées conformément au plan de gestion.	Maintien de l'activité pastorale.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

4. Les pistes de réglementation

Circulations

Constat et volonté des acteurs locaux	Proposition de règlementation	Impact potentiel sur les usages
Des circulations préjudiciables pour l'écosystème sont constatées par endroit.	Accès et circulation à pied ou à moteur interdite en dehors des sentiers balisés et des emplacements dédiés, sauf pour les cas ci-dessous.	Pas de circulation de piétons, VTT, motocross, voitures en dehors des sentiers balisés, sauf AP après avis du CC ou organisation ou encadrement par le gestionnaire.
	Les véhicules sont autorisés de circuler pour l'entretien et la surveillance de la réserve, les activités pastorale, forestière et cynégétiques, la recherche scientifique et les opérations de secours.	Autorisation des véhicules pour les débardages de gibiers, des déplacements liés à l'activité pastorale et forestière selon les modalités prévues au plan de gestion.
	Interdiction de toute pénétration des sites à chiroptères sauf pour activités scientifiques et travaux	Fermeture des grottes présentant un intérêt pour les chiroptères

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

4. Les pistes de réglementation

Activités de loisirs et évènementiel

Constat et volonté des acteurs locaux	Proposition de règlementation	Impact potentiel sur les usages
Des évènements et manifestations sportives peuvent avoir lieu sur la réserve.	Les évènements et manifestations sont soumis à l'autorisation du gestionnaire .	Les évènements existants peuvent se reproduire sous contrainte (Tour de France notamment).
Pratiques de campement et du bivouac à réguler	Interdiction du campement et du bivouac.	

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE
Liberté Égalité Fraternité

5. Point calendrier

Phase d'avant-projet

- Etude socio-économiques et pistes de réglementation
- Echanges lors de la concertation via les différents représentants socio-professionnels et acteurs locaux

2024

Passage de l'avant-projet en CNPN

- Rédaction du projet de décret avec les acteurs

1er semestre 2025

- Formalisation du rapport et dossier d'avant-projet
- Transmission au Ministère en charge de l'écologie

2ème semestre 2025

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

Pelouse calcaire de Champ Cognier, aux Riceys, mai 2014 (Y. BROUILLARD – CENCA)

Merci pour votre attention !

URBICAND